

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 02 Février 2017

Étaient présents : Marie-Hélène MARCEL, Michel AUBRY, Guy BARRÉ, Jean-luc FRANCELLE, Sébastien DUFRENOY, Maryse-Corinne ROSE, Karine PAGEAU, Youssef AMARA, Sylvie PLATERIER SOBO, Kathia SAUTEREAU, Éric VILLIERS, Sylvie LEFEVRE, Catherine CATHELY-WANTHIEZ, Christine BOURDELLE-PATRICE, Nathalie PETIT, Pierre DURAND

Étaient représentés : Patrick LIEBART par Jean-Luc FRANCELLE
Madeleine MARSEILLE par Marie-Hélène MARCEL
Paulo MARCELO par Karine PAGEAU
Cindy FACQUEUR par Maryse-Corinne ROSE
Claude COCHET par Guy BARRÉ
Sabrina RÉMOND par Youssef AMARA
J.N LECOINTE par Nathalie PETIT

Sébastien DUFRENOY est désigné secrétaire de séance

Ordre du jour :

- 1- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 07 Décembre 2016**
- 2- **Patrimoine/Voirie :**
 - 2.1- **Rapport de la Commission du 24 Janvier 2017**
 - 2.2- **Travaux de l'hôtel de ville : demandes de DETR**
- 3- **Finances : Rapport de la commission du 25 Janvier 2017**
 - 3.1 – **Renégociation des contrats de prêts de la commune**
 - 3.2 – **Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement avant vote du budget**
 - 3.3 – **Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor**
- 4- **Ressources humaines – Contrat d'assurance des risques statutaires – renouvellement**
- 5- **Questions diverses**

1 – Approbation du compte rendu du conseil municipal du 07 Décembre 2016

Madame le Maire soumet le compte-rendu au vote de l'assemblée.

Contre: N.Petit, C.Cathely-Wantiez, J.N.Lecoainte

Pour : 17 (Pour Ailly simplement)

Christine BOURDELLE PATRICE et Pierre DURAND arrivent en cours de séance

2 – Patrimoine/Voirie :

2.1 - Rapport de la Commission du 24 Janvier 2017

Étaient présents : Guy BARRÉ, Jean-Luc FRANCELLE, Marie-Hélène MARCEL, Madeleine MARSEILLE, Youssef AMARA, Sébastien DUFRENOY, Sylvie LEFEVRE, Paulo MARCELO, Jean-Noël LECOINTE, Daniel LEFEVRE, Bernard LIGNIERE, Alain OPSOMER

1 – Patrimoine

1.1- Point sur les dossiers en cours :

1.1.1 - Agrandissement de l'école maternelle :

31 janvier – réception des travaux, liste des réserves à lever. Pendant les vacances de février, installation des équipements et du mobilier. Au retour des vacances, ouverture de la salle de restaurant.

1.1.2 - Rénovation et agrandissement de l'hôtel de ville : Résultat de l'appel d'offres : Prix TTC

LOT 1 - Gros œuvre :	359 278.10 €	- PETER MARCEL - Roye
LOT 2 - Charpente métallique :	121 380.00 €	- MOREL - Creil
LOT 3 - Etanchéité :	53 395.00 €	- ELIACO - Molliens aux Bois
LOT 4 - Serrurerie – Métallerie :	24 633.00 €	- CMB – Poix de Picardie
LOT 5 - Menuiseries extérieures :	258 129.70 €	- DENIS PLASTALU - Glisy
LOT 6 - Plâtrerie :	99 600.00 €	- HP INDUSTRIE - Amiens
LOT 7 - Menuiseries intérieures :	50 459.34 €	- 2DS - Boves
LOT 8 - Carrelage Faïence :	55 454.62 €	- SANISOL – Rivery
LOT 9 - Sols souples :	12 769.21 €	- MUR et SOL – Amiens
LOT 10 - Peinture :	32 895.60 €	- CATY – Rivery
LOT 11 - Electricité :	84 939.52 €	- CYNERGIE – Ailly sur Noye
LOT 12 - Plomberie Chauffage :	87 521.64 €	- GIRARD – Ailly sur Noye
LOT 13 - Ascenseur :	30 120.00 €	- SCHINDLER – Wambrechies

TOTAL du MARCHÉ de TRAVAUX : 1 270 575.73 € soit 230 000 € de moins que l'estimation de l'architecte

Honoraires :	114 351.81 €	- Studio RANSON BERNIER
Coordination sécurité / Diag amiante :	7 848.00 €	- MEGATEC
Diagnostic structurel :	6 354.00 €	- ESIRIS
Contrôle technique :	10 680.00 €	- SOCOTEC

TOTAL GÉNÉRAL : 1 381 857.73 €

DETR 2017 : Travaux hors accessibilité PMR

Dépenses : Travaux	753 725 €	Recettes : Subvention DETR	240 000 €
Honoraires	78 508 €	FCTVA	163 823 €
Montant total H.T	832 833 €		
TVA 20 %	166 447 €	Reste a charge communal	594 857 €
Montant total TTC	998 680 €		

Travaux pour accessibilité PMR

Dépenses : Travaux Montant total H.T	118 581 €	Recettes : Subvention DETR	35 000 €
TVA 20 %	23 716 €	FCTVA	23 342 €
Montant total TTC	142 297 €	Reste a charge communal	83 855 €

Avancement des travaux :

1ere tranche : rampe PMR, escalier d'accès et porte d'entrée de la salle des fêtes opérationnels. Reste à poser le revêtement des marches et la main courante.

2de tranche : mise au point technique et choix du mode opératoire en cours, démolition intérieure et réseaux enterrés en cours, terrassement de la 2eme phase des escaliers extérieurs réalisé, plancher bureaux maire et adjoints réalisé.

Les travaux avançant rapidement, le déménagement des « Restos du Cœur » a du être anticipé. 2 bungalows ont été installés provisoirement dans la cour de l'ancienne école Gambetta.

1.1.3 - Rénovation des vestiaires du stade municipal et création d'un clubhouse/buvette

Pour les vestiaires : en attente du vote du PLU par la CCALN afin de pouvoir poser une toiture en panneaux sandwich avec isolation. Lors de la dernière tempête, un arbre de la propriété voisine est tombe sur la toiture, causant des dégâts importants (déclaration assurance faite). Pour la buvette/clubhouse : démolition existant

1.1.4 - Plan d'eau – station de trail, aire de camping-cars, passerelle :

Station de Trail : Stade de trail terminé, parcours en cours de marquage.

Aire de camping-car : appel d'offres réalisé. 2 réponses dont 1 ne répondait pas au cahier des charges.

Société Camping-car-park retenue pour 55 452.80 € + 18 000 € de génie civil.

Passerelle : étude de sol réalisée, lancement de la consultation dans les prochains jours

1.2 – Devenir de l'ancienne perception

Suite à la fusion de la perception d'Ailly avec celle de Moreuil, les locaux seront vides à la fin du mois de mars. Actuellement le RASED est provisoirement installé dans le logement. Après discussion, devant les contraintes de niveau du terrain, considérant que pour assurer plus facilement la sécurité de l'école, il n'y a pas lieu d'en multiplier les accès, la commission propose au conseil municipal :

- de vendre cette propriété communale en deux lots
- d'installer le RASED dans le logement au dessus du porche de l'école Damour
- d'inscrire des emplacements réservés au PLUi pour un éventuel agrandissement de l'école et de l'accueil périscolaire

1.3 – Sécurisation de l'école Damour et de l'espace accueil enfance

Suite aux événements terroristes et aux recommandations de la préfecture et de l'inspection académique, le référent sécurité de la gendarmerie et venu visiter les écoles (en présence du directeur Herve PAUTRE) et l'espace accueil enfance. Forte de ses recommandations, la commission réfléchit au meilleur moyen de renforcer la sécurité. Pour chaque lieu, il faut une seule entrée sécurisée.

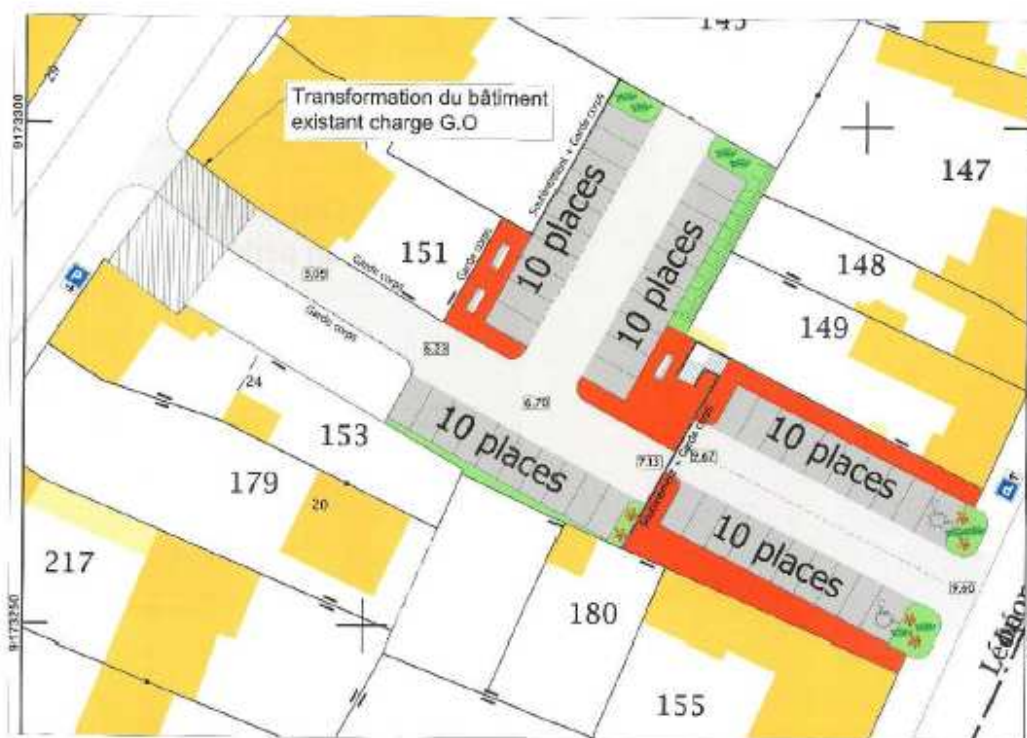
L'école maternelle est facile à sécuriser. Les portes d'entrees sont déjà fermées pendant le temps scolaire. Une clôture infranchissable (clôture + enrochement) sera installée.

A l'école élémentaire et l'espace accueil enfance

- fermeture de l'entrée principale par un dispositif gache électrique et vidéo, installation d'une clôture infranchissable (clôture + enrochement)
- fermeture du porche (sauf accès pompier et services techniques)

2 – Voirie – Point sur les dossiers en cours

Stationnement rues Pellieux et Gambetta : 1ere esquisse EVIA



Estimation des travaux : Démolition :	42 000 €
Travaux préliminaires	3 500 €
Voirie :	117 780 €
Assainissement eaux pluviales :	48 160 €
Eclairage public :	18 260 €
Espaces verts :	36 085 €
TOTAL	265 785 €, soit 5 315 € la place de parking

Reste à chiffrer la démolition partielle de la maison située rue Pellieux
Des subventions seront recherchées.
A l'unanimité, la commission décide de proposer l'inscription de ces travaux au budget 2017.

Mise a niveau des bornes incendies

En 2015, une visite approfondie des 48 poteaux incendie nous a montré qu'ils étaient tous à revoir. Non pas qu'ils étaient hors d'usage mais ils nécessitaient une mise en conformité : peinture, numérotation, graissage, fuites... Aujourd'hui, 25 sont conformes aux critères du Service Départemental d'Incendie et de Secours pour environ 15 000 €.

Travaux réalisés par l'équipe technique de la Communauté de Communes

Rénovation des fils d'eau pour éviter la pousse d'herbe dans les joints et faciliter, ainsi, l'entretien des caniveaux.
Réparation de 23 avaloirs.

Extension du trottoir allée des cytises

Suite à la construction d'une nouvelle habitation, le trottoir a été prolongé et l'installation de l'éclairage public va suivre.

Eclairage public

2 chantiers sont en cours : route de Jumel : remplacement de 2 candélabres
allée des cytises : installation de 3 candélabres suite à la construction de 6 nouvelles maisons

Réglementation du stationnement en amont des passages piétons

Depuis le 2 juillet 2015, le stationnement est interdit sur 5 mètres en amont des passages piétons, dans le sens de la circulation. Jusqu'à la fin du mois de février, la police municipale fera de la prévention. Puis, tout contrevenant sera verbalisé.

Complément d'info

PV électroniques :

Lorsqu'ils constatent une infraction, les policiers municipaux la relèvent et ils prennent une photo.
De retour au bureau, ils saisissent le PV de façon informatique et le transmettent au Centre National automatisé de Rennes qui se charge de l'enregistrer et de l'envoyer au contrevenant.

Affichage sauvage

Que dit la loi ? Tout affichage doit être fait sur des emplacements prévus à cet effet et autorisé par la municipalité. Vu sa taille, notre commune doit mettre 6 m² à la disposition des seules associations à but non lucratif qui en font la demande en mairie. L'affichage sans autorisation sur d'autres supports (panneaux de circulation routière, arbres, monuments...) est illégal et peut valoir une condamnation de 7 500 € (article L 581-34 du Code de l'Environnement).

2.1- Travaux de l'hôtel de ville : demandes de DETR

Comme le propose la commission « Patrimoine », Madame le Maire met au vote les 2 demandes de DETR pour les travaux de rénovation de l'Hôtel de ville.

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité,
- d'approuver ce projet et les plans de financement comme décrit ci-dessus
 - de solliciter l'attribution de la DETR 2017
 - dit que les crédits sont inscrits au budget
 - d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Accord unanime

3- Finances :

3.1 - Rapport de la commission du 25 Janvier 2017

Étaient présents : Michel AUBRY, Marie-Hélène MARCEL, Guy BARRÉ, Youssef AMARA, Maryse-Corinne ROSE, Sylvie LEFEVRE, Claude COCHET, Éric VILLIERS, Kathia SAUTEREAU, Sylvie PLATERIER-SOBO, Paulo MARCELO, Sébastien DUFRÉNOY, Cindy FACQUEUR, Jean-Noël LECOINTE, Catherine CATHELY-WANTIEZ

1 - Point sur les restes à réaliser 2016

Michel AUBRY présente les restes à réaliser

Restes à Réaliser

Programme		BUDGET						
N°	Intitulé	prévu	réalisé	< >	RàR justifiés	détails		
83	Eclairage public c/21534	176 800,00	0,00	176 800,00	23 061,43			
						Cynergie	Extention EP SNCF	6 757,49
						FDE	Extention Semenski	6 218,23
						Cynergie	Extention EP Jumel	10 085,71
110	Bâtiments c/ 21318	75 205,49	22 833,27	52 372,22	22 086,55			
						Normiver	Vitrage église	7 979,11
						Peter marcel	Pignon E/JF	5 236,80
						SDTE	Branchement eau	1 512,00
						Cynergie	Eclairage intérieur église ally	7 358,64
120	Matériel administratif	850,00	844,97	0,00				
123	Divers matériels	10 729,00	5 820,68	0,00				
124	Matériel roulant	36 000,00	33 696,00	0,00				
134	Carrefours	19 729,71	360,00	0,00				
207	Travaux de voirie c/2031 Frais étude c/2152 Installation de voirie	65 632,22 4 000,00 61 632,22	41 925,80 3 760,20 38 162,60	23 706,42 0,00 23 469,62				
					4 819,97	SDTE	Poteaux incendie	4 207,76
						Signaux girod	Panneaux de signalisation	322,01
						Moreuil matériaux	Ciments-sables	290,20
210	Restaurant scolaire c/21318	6 650,00	0,00	6 650,00	6 650,00			
						Moser	Honoraires	6 650,00
					S/Total			56 617,95

Programme		BUDGET						
N°	Intitulé	prévu	réalisé	< >	RàR justifiés	détails		
				Report S/Total	56 617,95			
212	PLU - AEU c/2031	3 699,60	0,00	3 699,60	3 699,60	Urba services	Honoraires	3 699,60
214	Plan d'eau C/2128 aménagement terrain	63 088,76	57 258,76	5 830,00	0,00			
218	RPC - tranches 3 et 4 c/2313	5 194,92	0,00	5 194,92	5 194,92	Ranson Duval	honoraires	5 194,92
224	Vestiaire Stade c/21318	64 153,96	26 187,19	37 966,77	20 365,20	Jamart	3 Bungalows	20 365,20
226	Hôtel de Ville c/2031 c/2313	30 000,00 1 613 992,80	23 654,49 27 675,07	6 345,51 1 586 317,73	6 345,51 1 262 568,66		Voir fiche annexe	6 345,51 1 262 568,66
227	Agrandis. école mat. c/2031 c/2313	18 500,00 241 500,00	6 559,00 178 132,10	11 941,00 63 367,90	11 941,00 63 367,90		Voir fiche annexe	11 941,00 63 367,90
						(DM transfert de crédit du prog 110 bat au prog 227 école mat suit)		
228	Intermarche c/21318	270 000,00	0,00	270 000,00	270 000,00			(Prog excédentaire) négociation en cours
				TOTAL RàR	1 700 100,74			

2 – Renégociation de prêts

2 contrats de prêts souscrits auprès du CRCA peuvent être renégociés avec la chute des taux actuels.

Le 9 janvier, la commune a envoyé au CRCA et à 3 autres établissements bancaires une demande de renégociation de nos contrats avec un cahier des charges. Le CRCA et la banque postale ont envoyé une proposition.

Pour le Contrat n°1

Signature: le 28 octobre 2009

Durée initiale 15 ans

Taux fixe : 4,00%

Montant : 250 000 €

Proposition CRCA

Capital restant dû: **143 519,63€**

Taux fixe : **1,09%**

Indemnité de remboursement

anticipé : **16 265,56€**

Annuités trimestrielles
constantes

Durée d'amortissement

maintenue **soit 7ans et 6 mois**

Frais de renégociation : **320 €**

Soit une Perte de 109 €

Proposition banque Postale

Capital restant dû: **147 604,69€**

Taux fixe : **0,97%**

Indemnité de remboursement

anticipé : **16 265,56€**

Annuités trimestrielles
constantes

Durée d'amortissement

maintenue **soit 7ans et 9 mois**

Frais de renégociation : **327,74 €**

Soit un gain de 1 450 €

Pour le Contrat n°2

Signature: le 9 Novembre 2011

Durée initiale 20 ans

Taux fixe : 6,01%

Montant : 100 000 €

Proposition CRCA

Capital restant dû: **83 990,43€**

Taux fixe : **1,77%**

Indemnité de remboursement

anticipé : **17 457,06€**

Annuités trimestrielles
constantes

Durée d'amortissement

maintenue **soit 14 ans et 9 mois**

Frais de renégociation : **200 €**

Soit un gain de 11 549 €

Proposition banque Postale

Capital restant dû: **83 990,43€**

Taux fixe : **1,60%**

Indemnité de remboursement

anticipé : **17 457,06€**

Annuités trimestrielles
constantes

Durée d'amortissement

maintenue **soit 14 ans et 9 mois**

Frais de renégociation : **202,89 €**

Soit un gain de 12 656 €

Les propositions CRCA concernant les 2 contrats de prêts amènent à une économie pour la commune de :

- 109 € + 11 549 € = **11 440 €**

Les propositions de la banque postale concernant les 2 contrats de prêts amènent à une économie pour la commune de :

1 450 € + 12 656 € = **14 106 €**

A cette économie, il faut retrancher l'indemnité due à la société Orféor soit 1 410,60 € (10% du gain)

L'économie réelle est donc de : 1 450 € + 12 656 € = 14 106 € – 1 410,60 € = **12 695,40 €**

La renégociation des contrats de prêts auprès de la banque postale permettra une économie de **1 255,40 € par rapport à l'offre du CRCA.**

Après en avoir discuté, la commission décide de proposer au conseil municipal de finaliser ce dossier avec l'établissement bancaire le mieux disant.

3 - Projet de délibération pour paiement des dépenses d'investissement dès le 1^{er} janvier sur la base de 25% des paiements de l'année N-1

Monsieur Aubry expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que :

« En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.»

Après en avoir discuté, la commission propose au Conseil municipal de permettre à Madame le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal.

4 - DM n°5 pour paiement annuité capital prêt 2016 – manque 0.90€ c/164

La délibération modificative n'est pas nécessaire. Par conséquent, elle est annulée.

5 - Optimisation des charges sociales et des ressources du patrimoine – Rapport de mission ECOFINANCE

La commune a confié à la société Écofinance la mission d'optimiser les dépenses de fonctionnement et de valoriser les recettes (fonctionnement et investissement).

5.1 - Optimisation des dépenses de fonctionnement

Plusieurs pistes ont été étudiées sur les charges du personnel (traitement, taux et assiettes de cotisations). Le résultat est très rassurant pour la commune puisqu'il existe une conformité dans tous les cas de figure et aucune optimisation n'est possible.

5.2 - Valorisation des recettes (fonctionnement et investissement)

Dans cette partie, la société Écofinance a également analysé différentes pistes.

La première est la recette des revenus du patrimoine bâti et non bâti. En effet, en fonction de la destination déclarée du patrimoine (bâti et non bâti), un dégrèvement est possible. Il en résulte que certaines destinations sont erronées. En déclarant une destination correcte (local technique, mairie etc..), il apparaît un dégrèvement possible de 3 000 € sur les années 2015 et 2016. Ensuite, la commune ne dépensera plus les 650 euros annuels.

La seconde est la redevance d'occupation du domaine public (RODP). En effet, l'occupation du domaine public par un fournisseur ou opérateur amène à une contrepartie financière. Le résultat de l'étude fait apparaître une RODP annuel d'environ 900 euros et un remboursement sur 5 ans de 4 500€.

La troisième piste est l'optimisation du FCTVA. La seule voie envisageable est celle du fond documentaire de la bibliothèque. L'acquisition d'ouvrages nouveaux, le complément du fond documentaire, l'accroissement du nombre d'ouvrages peuvent être mis dans la section de dépense d'investissement en définissant une proportion. Un rappel, depuis 2011, cela peut permettre un remboursement de 2 641 €.

Enfin, la dernière piste étudiée est celle du domaine funéraire. Il existe 4 possibilités de contreparties financières qui sont les concessions (fosse et columbarium), la taxe d'inhumation, la taxe de crémation (si crématorium sur la commune) et la taxe pour convoi mortuaire. Il s'avère que le montant des concessions est faible par rapport à la moyenne nationale et qu'aucune taxe d'inhumation ni pour convoi mortuaire existe sur la commune. En imposant ces dernières taxes, la commune pourrait voir une recette de 3 000 € annuelle.

Après en avoir discuté, la commission propose au Conseil municipal de mettre en place la RODP annuelle. Certaines destinations du patrimoine (bâti et non bâti) ont été changées. Le fond de documentaire de la bibliothèque sera mis dans la section investissement dans la proportion de 95%. Enfin, la commission ne proposera pas au conseil municipal d'instaurer les taxes d'inhumation et de convoi mortuaire, les jugeant indécentes.

3.1 – Renégociation des contrats de prêts de la commune

Madame le Maire reprend le point 2 du compte rendu de la commission de finances et propose de suivre son avis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide le remboursement anticipé des 2 prêt ci-dessus décrits,

- décide le paiement des frais de négociation
- autoriser Madame le Maire à signer les contrats renégociés avec la Banque Postale.

Accord unanime

3.2 – Autorisation d’engagement de dépenses d’investissement avant vote du budget

Madame le Maire reprend le point 3 du compte rendu de la commission de finances et propose de suivre son avis. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d’engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, avant l’adoption du Budget principal.

Accord unanime

3.3- Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor

En application des dispositions de l’article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d’attribution de l’indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux par décision de leur assemblée délibérante. Conformément à l’article 3 de l’arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de comptable du trésor, ce qui actuellement notre situation.

Madame le Maire propose au conseil municipal de délibérer afin de demander le concours du Receveur principal pour assurer des prestations de conseil et d’assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l’article 1 de l’arrêté du 16 Décembre 1983. Elle demande d’accorder l’indemnité de conseil au taux de 100 % par an et qu’elle soit calculée selon les bases définies à l’article 4 de l’arrêté du 16 Décembre 1983 et qu’elle soit attribuée à Monsieur Laurent LATOUR, receveur principal du 1 septembre au 31 décembre 2016 et à Monsieur BECOURT, receveur principal depuis le 1^{er} Janvier 2017.

Accord unanime

4- Ressources humaines – Contrat d’assurance des risques statutaires – renouvellement

Madame le Maire explique que l’article 26 de la loi 84-53 a habilité les centres de gestion à conclure des contrats groupe pour couvrir les risques statutaires des agents des collectivités. Dans le cadre de cette disposition, le centre de gestion a mis en place un contrat groupe d’assurance pour offrir aux collectivités du département les meilleurs garanties à des conditions financières mutualisées.

Madame le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur la prise en charge, par le centre de gestion, de négocier un contrat d’assurances statutaires auprès d’une entreprise d’assurance agréée pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2021. Ce contrat couvrira tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L : Décès, accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, temps partiel thérapeutique, maternité-paternité-adoption
- Agents affiliés à l’I.R.C.A.N.T.E.C : accident du travail, maladie professionnelle, grave maladie, maladie ordinaire, maternité-paternité-adoption

Le nombre d’agents affiliés à la C.N.R.A.C.L recensés au 31/12/2016 est de 16.

Le nombre d’agents affiliés à l’I.R.C.A.N.T.E.C recensés au 31/12/2016 est de 5.

Accord unanime

5- Questions Diverses

Christine BOURDELLE-Patrice relaye l’inquiétude des parents d’élèves du collège sur le fait que le nombre d’heures affectées à l’enseignement va fortement baisser à la prochaine rentrée scolaire et qu’une classe va être supprimée. Une action va être entreprise au lendemain du prochain conseil d’établissement.

Catherine CATHELY-WANTIEZ demande des nouvelles sur l’achat de la friche Intermarché. Madame le Maire lui répond qu’une proposition leur a été faite, sans réponse jusqu’à présent.

Nathalie PETIT et Pierre DURAND signalent un manque d’éclairage public rue de la gare et au bas du petit chemin de Moreuil. Jean-Luc FRANCELLE ira constater.

Séance levée à 21h25